CAMPUS CCI
Le Mans Sarthe

PROGRAMME DE FORMATION
« PERMIS DE FORMER - Initial » - 14h00 heures

PUBLIC	Tuteurs amenés à intégrer, former et accompagner un nouveau dans l'entreprise. Salariés d'entreprise.
PRE-REQUIS	Être tuteur expérimenté et volontaire, et former un ou plusieurs apprentis ou stagiaires en formation.
COMPETENCES VISEES	**À l'issue de la formation, vous serez capable de :** ▪ Accueillir et intégrer un apprenant ▪ Organiser et planifier le parcours d'acquisitions des compétences de l'apprenant ▪ Assurer la transmission de votre métier ▪ Suivre et évaluer la progression de l'apprenant, en relation avec les acteurs concernés
OBJECTIFS	▪ Participer à l'information, l'orientation et l'articulation du parcours de formation professionnelle de l'alternant dans le secteur CHR ▪ Permettre à l'alternant de tirer profit au maximum de l'alternance ▪ Créer les conditions d'une intégration professionnelle réussie dans l'entreprise, le métier et plus largement le secteur CHR ▪ Accompagner l'alternant dans la découverte du métier et dans la construction de son projet professionnel ▪ Organiser et réaliser le parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail ▪ Contribuer à l'évaluation des acquis professionnels de l'alternant tout au long du parcours de formation ▪ Appliquer les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR
PROGRAMME	**Le dispositif de formation et ses acteurs :** ▪ Mesurer l'impact et les enjeux de ses actions tutorales dans la construction du parcours de professionnalisation de l'apprenti **L'accueil et l'intégration :** ▪ Cibler la fonction du tuteur dans sa dimension pédagogique, relationnelle et managériale. ▪ Définir un parcours d'intégration et d'accompagnement. **L'analyse et la formation au métier :** ▪ Analyser, décrire son travail et formaliser sa pratique à l'aide d'un document écrit ▪ Organiser la transmission du savoir-faire : les étapes, les objectifs et les différents acteurs ▪ Identifier les outils favorisant la transmission des savoir-faire pour guider l'apprenti ▪ Faciliter la compréhension du vocabulaire professionnel et permettre au salarié de développer son autonomie en listant les priorités dans le respect des normes (sécurité, procédures …) **L'évaluation :** ▪ Mesurer et reconnaître les progrès de l'apprenti tant sur le plan de l'intégration dans l'entreprise (savoir être) que sur le plan des acquis techniques (savoirs, savoir-faire)
METHODES PEDAGOGIQUES	L'animation s'appuie sur l'expérience professionnelle des tuteurs Alternance de mises en pratiques et apports théoriques Méthode inductive